

CHAPITRE 1 - PREAMBULE

Le présent document est un rapport rendant compte de l'étude ayant pour but de déterminer les interventions de travaux à réaliser pour effectuer la mise en conformité de l'établissement que représentent les bureaux et ateliers d'artistes du bâtiment des Bateaux Lavoires sur le plan de la sécurité incendie.

Pour cela, l'étude s'articule autour de trois axes :

- Le diagnostic de l'état l'existant par rapport à la réglementation actuelle régissant les Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT) – et donc non accessibles au public ;
- Les préconisations d'intervention à réaliser pour pallier aux écarts constatés ;
- Une estimation du montant des travaux associés aux travaux préconisés.

Les principes d'action à mener sont classifiés en trois groupes de programmation de travaux :

- **IM** : Il s'agit de travaux à effectuer immédiatement, car le plus souvent liés à des problèmes de gestion ou d'entretien courant ;
- **P1** : Il s'agit de travaux à programmer en priorité (à court ou moyen terme) ;
- **P2** : Il s'agit de travaux à programmer dès que possible (à plus ou moins long terme).

Ce document a été principalement élaboré à l'aide des sources suivantes :

- Réglementation française ;
- Normes ;
- Visites et relevés de l'existant du 16 et du 31 juillet 2020.

Nota important :

Au vu des modifications que l'établissement a pu connaître dont les dates ne nous ont pas été communiquées, les règles de construction prises pour application dans le cadre du présent diagnostic sont celles applicables à la date du présent rapport.

CHAPITRE 4 - ESTIMATION : VOIR DPGF

Préconisation	Estimation (€ HT)	Priorité
EFFECTIF DES UTILISATEURS		
Il conviendra de s'assurer de la correspondance entre notre hypothèse (moins de 20 personnes dans chacune des deux parties du bâtiment et moins de 50 personnes sur la totalité de l'établissement) et la réalité de la future exploitation.		
IMPLANTATION		
Néant.		
CONSTRUCTION		
Faire réaliser un diagnostic structurel du bâtiment afin de s'assurer de sa stabilité à froid.		
DISTRIBUTION INTERIEURE-DEGAGEMENTS		
Déposer la porte d'accès principal donnant sur le quai du Square côté nord, élargir la baie pour obtenir une largeur de passage de 0,90 m (après étude structurelle pour déterminer la faisabilité de cette opération), et mettre en œuvre une nouvelle porte d'accès équipée d'un dispositif permettant son ouverture en toutes circonstances (bouton moleté, barre anti-panique par exemple). Nota : cette opération modifiant la façade du bâtiment, une étude spécifique devra être réalisée et une demande faite auprès des services de l'Urbanisme de la ville de Saint-Denis.	5 500 €	P1
Equiper l'ensemble des portes (à l'exception de la porte de l'atelier 9 et de celle d'accès aux sanitaires du niveau inférieur) d'un dispositif permettant leur ouverture simple en toutes circonstances (bouton moleté par exemple, ou crémone pompier ou barre anti-panique pour les portes à deux vantaux).	4 620 €	P1
Remplacer les vitrages des portes des WC au niveau intermédiaire et des doubles portes des ateliers 10 et 11 au niveau supérieur par des vitrages de sécurité. Possibilité également de remplacer ces portes par des portes pleines.	3 850 €	P1
Adapter l'escalier menant au niveau inférieur côté nord pour contrebalancer la hauteur trop importante de la dernière marche, dangereuse notamment en cas d'évacuation (ajout d'une nouvelle marche ou surélévation du sol en pied de l'escalier) et mettre en place une main courante continue sur l'ensemble de l'escalier.	1 350 €	P1
Mettre en place une main courante dans l'escalier menant au niveau inférieur côté sud.	480 €	P1
Déposer la porte d'accès aux sanitaires du niveau inférieur, la porte du local 14, du local 7, et la porte d'accès aux sanitaires au niveau intermédiaire, ainsi que la porte de l'atelier 8 au niveau supérieur, élargir les baies pour obtenir une largeur de passage de 0,80 m, et mettre en œuvre des nouvelles portes équipées d'un dispositif permettant leur ouverture en toutes circonstances (bouton moleté par exemple).	7 000 €	P2
Déposer la porte coulissante qui servira de dégagement dans l'atelier 5 et la remplacer par une porte classique offrant une largeur de passage d'au moins 0,90 m, équipée d'un dispositif permettant son ouverture simple en toutes circonstances (bouton moleté ou barre anti-panique par exemple), avec bouchement en maçonnerie pour compléter la baie. Nota : cette opération modifiant la façade du bâtiment, une étude spécifique devra être réalisée et une demande faite auprès des services de l'Urbanisme de la ville de Saint-Denis.	3 650 €	P2
Remplacer l'escalier menant au niveau inférieur côté nord par un escalier dont les dimensions des marches respectent les règles de l'art et l'article R4216-12 du Code du Travail, avec notamment recouvrement des marches de 5 cm en cas d'absence de contremarche, et avec main courante continue.	2 900 €	P2
Remplacer l'escalier menant aux niveaux intermédiaire et supérieur côté nord par un escalier dont les dimensions des marches respectent les règles de l'art et l'article R4216-12 du Code du Travail, avec notamment palier d'une longueur d'au moins 1 m au niveau intermédiaire et recouvrement des marches de 5 cm en cas d'absence de contremarche, et avec main courante continue.	5 900 €	P2
Remplacer l'escalier menant au niveau inférieur côté sud par un escalier dont les dimensions des marches respectent les règles de l'art et l'article R4216-12 du Code du Travail, avec main courante continue.	3 800 €	P2
DESENFUMAGE		
Créer un système de désenfumage de l'escalier de la partie nord du bâtiment : déposer la porte entre le niveau inférieur et le palier donnant sur le quai du Square et mettre en place un ouvrant de désenfumage offrant une section d'évacuation des fumées d'au moins 1 m² en toiture donnant dans la circulation à l'étage supérieur, avec dispositif d'ouverture au niveau de l'accès au quai du Square.	5 180 €	P2
Créer un système de désenfumage de l'escalier de la partie sud : déposer la porte entre le niveau inférieur et le palier donnant sur le quai du Square et celle au niveau intermédiaire vers le niveau supérieur, et mettre en place un ouvrant de désenfumage offrant une section d'évacuation des fumées d'au moins 1 m² en toiture en surplomb de l'escalier, avec dispositif d'ouverture au niveau de l'accès au quai du Square.	5 260 €	P2
CHAUFFAGE-VENTILATION-CONDITIONNEMENT D'AIR		
Néant.		
RISQUES PARTICULIERS		
Réflexion est à mener concernant le stockage de matériel et matériaux au sein de l'établissement et les activités pratiquées. Trois solutions sont possibles, simultanément ou au cas par cas selon les locaux : - diminuer le stockage afin de réduire le risque et le potentiel calorifique inhérents ; - augmenter le nombre de moyens d'extinction (et de la formation des occupants) afin d'agir au plus vite sur un potentiel début de sinistre ; - dispositions constructives permettant de limiter la propagation d'un éventuel incendie d'une pièce à l'autre : la pièce considérée comme à risques pourra alors être délimitée par des parois permettant d'assurer un degré de résistance au feu E60 (paroi maçonnée, cloison plâtre de qualité suffisante par exemple), une porte d'accès de degré de résistance au feu au moins EI30 et équipée d'un ferme-porte, et sol et plafond permettant d'assurer un degré de résistance au feu E60 (faux-plafond plâtre ou flocage par exemple). En cas de doute sur l'utilisation future des locaux ou la continuité dans le temps de celle-ci, la solution la plus raisonnable est d'isoler tous les locaux entre eux comme décrit ci-dessus.	Non chiffré	P1
ECLAIRAGE DE SECURITE		
Baliser les itinéraires d'évacuation (accès aux escaliers aux niveaux intermédiaire et supérieur, éventuels changements de direction) et signaler les deux portes donnant sur le quai du Square et de la porte coulissante au fond du grand atelier côté sud au niveau inférieur par des BAES. Au niveau inférieur, ils indiqueront le cheminement vers la porte donnant sur le quai du Canal de Saint-Denis la plus proche et vers la porte donnant sur le quai du Square la plus proche.	3 220 €	P1
MOYENS DE SECOURS		
Installer 7 extincteurs (au minimum) de 6 litres à eau pulvérisée dans le bâtiment, avec fixation et signalétique fixes : au moins 3 à l'étage inférieur, répartis de façon judicieuse, et au moins un dans chacune des deux parties du bâtiment à l'étage intermédiaire et à l'étage supérieur ; mettre en place d'un extincteur adapté aux risques électriques (extincteur à CO2) à proximité des différents tableaux électriques de l'établissement ; un contrat de maintenance devra être conclu pour ces équipements. Possibilité éventuelle d'utiliser dans ce total certains des extincteurs déjà sur place, en fonction de leur remise en état/maintenance possible.	1 210 €	IM
Mettre en place des consignes de sécurité incendie dans les éventuels locaux accueillant plus de 5 personnes et dans les locaux et dégagements desservant un groupe de locaux.	400 €	IM
Mettre en place, au moins aux deux entrées du bâtiment depuis le quai du Square, un plan d'intervention à destination des sapeurs-pompiers, sous la forme d'une pancarte inaltérable, faisant apparaître les niveaux de l'établissement avec leur cloisonnement, leurs dégagements, et au moins les moyens d'extinction et d'alarme.	340 €	P1
Installer un équipement d'alarme dans l'établissement ; celui-ci pourrait être un équipement d'alarme de type 4, par exemple une centrale d'alarme type 4 associée à des diffuseurs sonores permettant l'audibilité en tout point de l'établissement et à des déclencheurs manuels (aux accès aux escaliers et aux sorties par exemple).	1 300 €	P2
Total IM		1 610 €
Total P1		19 360 €
Total P2		34 990 €
TOTAL		55 960 €